



## Connaissance de la filière équine : premiers résultats collectés par les Observatoires économiques régionaux

► Les Observatoires économiques régionaux du cheval sont nés en 2005, à la suite d'une vaste réflexion menée entre **Les Haras nationaux et les Conseils des chevaux** en région, à l'initiative de la Filière Equine Poitou-Charentes.

► Ils consistent en une méthode standardisée de recueil de données économiques en région, consolidées au niveau national par l'Observatoire économique et social du cheval des Haras nationaux.

► La méthodologie établie prévoit de mener en région, tous les 3 ans, des enquêtes individuelles auprès de 9 populations d'acteurs de la filière équine : les établissements équestres, éleveurs, entraîneurs de chevaux de courses, cavaliers professionnels, sociétés de courses, maréchaux-ferrants, vétérinaires, fabricants et distributeurs d'aliments, et les fabricants et distributeurs de sellerie et équipement.

► L'objectif est de collecter des données chiffrées notamment sur **les effectifs d'équidés détenus, les surfaces liées aux équidés, les emplois et les chiffres d'affaires générés** par les entreprises.

► **Entre 2005 et 2006, 9 régions ont créé leur observatoire** : Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Bretagne, Aquitaine, Nord-Pas de Calais et Picardie.

► **En 2007, 12 autres régions ont prévu de mettre en place leur observatoire régional** :

- 8 régions ont déjà entamé le processus de mise en place : Auvergne, Limousin, Alsace, Franche-Comté, Basse-Normandie, Languedoc-Roussillon, Corse, Bourgogne.

- 4 autres régions ont fait part de leur intention de rejoindre le dispositif : Centre, PACA, Lorraine, Rhône-Alpes.

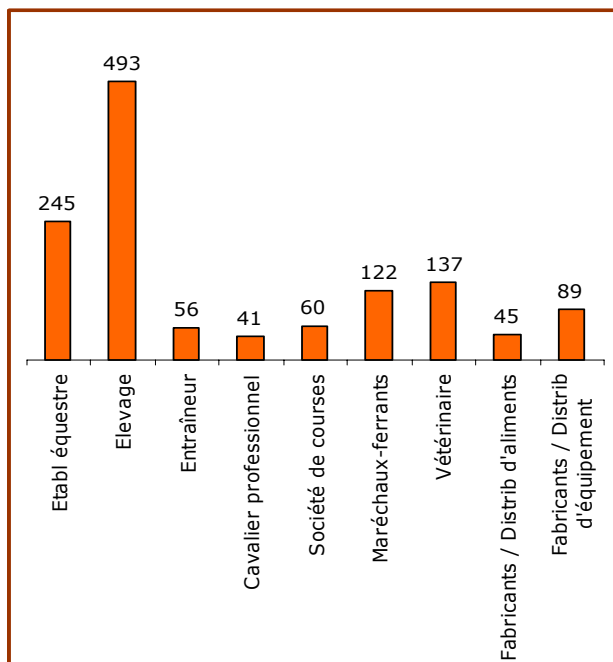
 les Haras nationaux



► Sur l'ensemble des 9 premières régions engagées dans la démarche, le nombre total de répondants varie :

- selon la région : 100 à 200 enquêtes traitées par région
- selon la population : d'environ 40 répondants chez les cavaliers professionnels à près de 500 pour les éleveurs.

► Il est cependant possible de dresser un premier bilan des résultats obtenus sur ces 9 régions en consolidant leurs résultats pour obtenir une vision « nationale ».



> Répartition des répondants sur l'ensemble des 9 régions, par type de population enquêtée

## Focus sur les établissements équestres

### Méthodologie – typologie

► Cette population inclut principalement des établissements équestres adhérents à la Fédération française d'équitation (FFE) mais d'autres établissements ont pu être recensés et intégrés à la population cible. Cette population a ensuite été échantillonnée dans la plupart des régions, comme le prévoit la méthodologie.

► L'échantillon se décompose selon 11 strates<sup>[1]</sup> préalablement définies avec les 2 critères suivants :

- **le statut de l'établissement**, avec 3 catégories : club associatif, organisateur associatif, club / organisateur privé
- **le nombre de cavaliers licenciés** avec 4 catégories : <31, 31-100, 101-300, >300.

► **238 questionnaires ont été exploités** sur l'ensemble des 9 régions considérées.

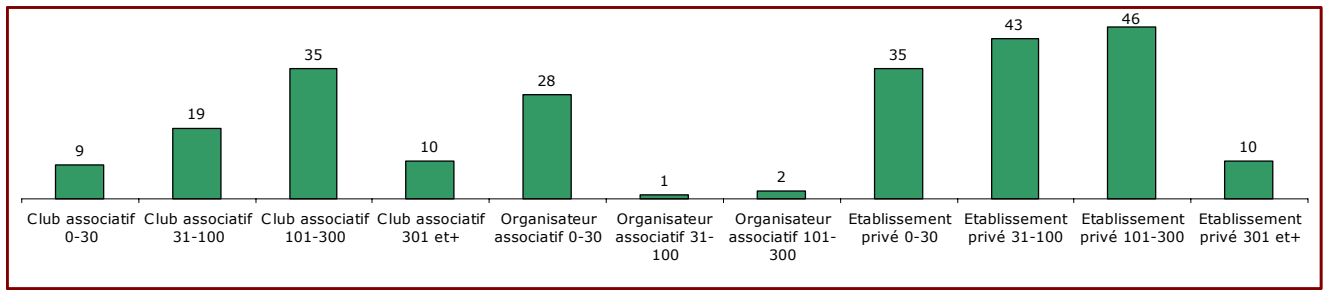
Leur répartition selon les strates reflète globalement celle de la population totale de ces 9 régions et certaines strates sont logiquement peu représentées, comme dans la population totale.

Cette population totale des 9 régions représente **environ 2000 établissements sur les quelques 6000 établissements recensés au niveau national**.

► Les résultats moyens présentés par strate sont à utiliser avec précaution lorsque l'effectif de l'échantillon d'une strate est inférieur à 20<sup>[2]</sup>.

[1] A noter que la catégorie organisateur >300 licenciés n'existe pas.

[2] Par la suite, les illustrations ne présenteront pas les catégories « organisateurs associatifs 31-100 licenciés » et « organisateurs associatifs 101-300 licenciés », dont les effectifs répondants sont faibles (respect. 1 et 2 répondants), comme dans la population totale (respect. 87 et 5).

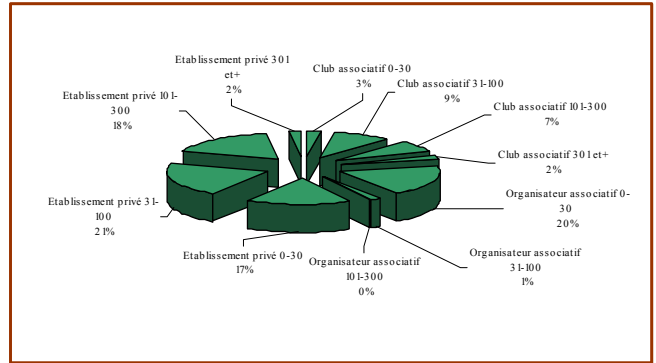


> Nombre de répondants par strate d'établissement équestre

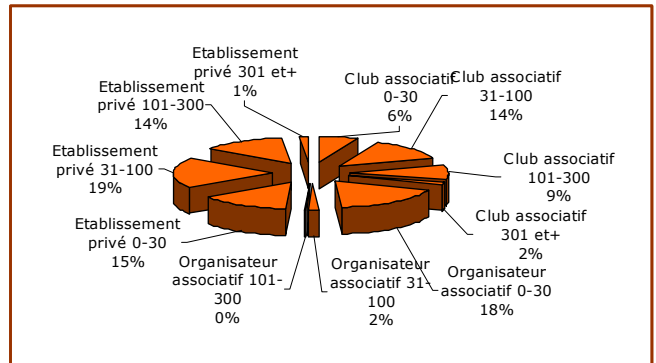
► Un résultat global (toutes strates) est présenté : il est calculé **par pondération des résultats de chaque strate selon le poids de chacune dans la population nationale**, ceci pour mieux refléter cette population nationale.

► On constate en effet que sur les 9 régions, comparativement à la population nationale, certaines strates sont plutôt plus présentes que d'autres : ainsi, on remarque que sur les 9 régions d'étude, il y a plutôt plus de clubs associatifs (près de 3 établissements sur 10 contre env. 2 sur 10 au niveau national). Il y a plutôt moins de clubs/organisateur privés (moins de 5 établissements sur 10 contre près de 6 sur 10 au niveau national).

► En conclusion sont présentées quelques **extrapolations sur la France entière**. Elles sont données à titre indicatif mais doivent être utilisées avec prudence : nous ne disposons actuellement pas de données sur l'ensemble des régions or pour cette population, l'influence des données de la région Ile-de-France serait probablement non négligeable.



> Répartition des établissements par strate, pour la France entière (6072 établissements)



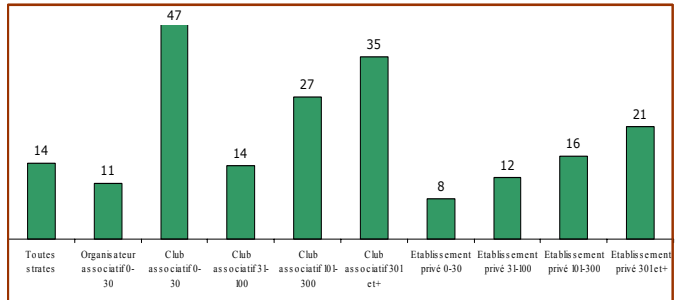
> Répartition des établissements par strate, pour les 9 régions (1955 établissements)

## Profil et activité

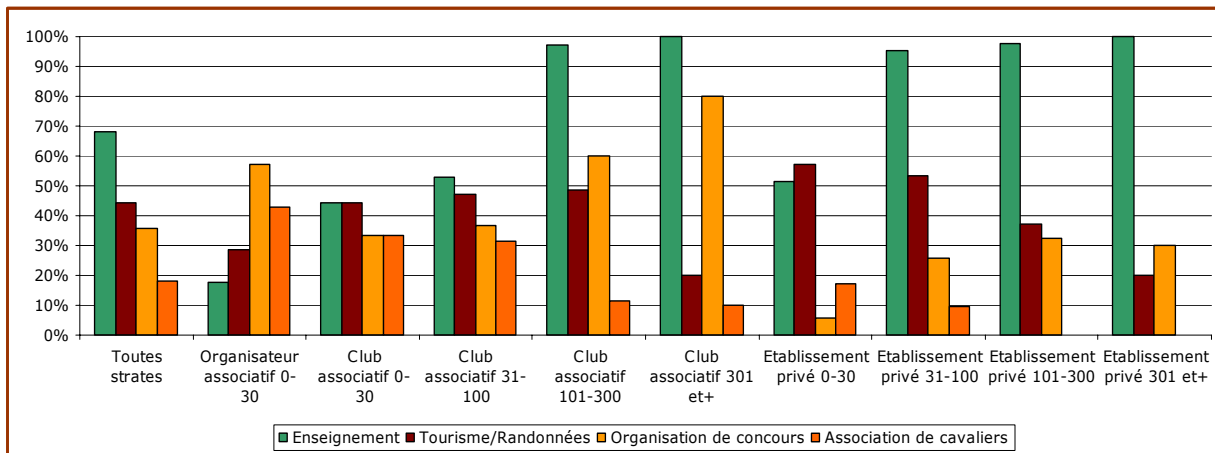
► **Les dirigeants d'établissements sont en moyenne âgés de 45 ans**, les dirigeants de clubs associatifs <300 licenciés étant légèrement plus âgés (entre 47 et 52 ans).

► **Les établissements ont une ancienneté moyenne d'une quinzaine d'année**. Les clubs associatifs sont plutôt plus anciens (ancienneté moyenne de 14 à 47 ans [11], selon la strate de licenciés) que les clubs/organisateur privés (de 8 à 21 ans). Cela illustre le fort développement des centres équestres privés depuis 1985, date de début de l'engouement pour les activités à poney.

[11] Cette moyenne de 47 ans masque une forte disparité de la strate « club associatif <30 licenciés », la date de création des associations répondantes s'étalant entre 1840 et 2005 !



> Ancienneté des établissements selon la strate (en nb d'années depuis la création de l'établissement)



> Activités proposées par les établissements selon la strate

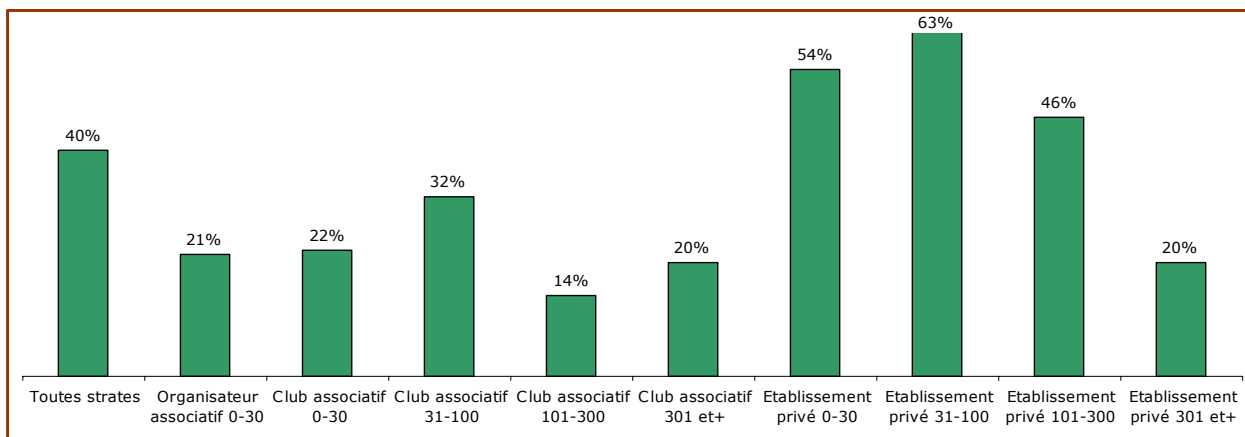
► **En moyenne, env. 70% des établissements proposent une activité d'enseignement** de l'équitation (plus de 95% pour les clubs/organisateur privés de plus de 30 licenciés). A peine 1 établissement sur 2 propose une activité de tourisme équestre, cette activité étant moins présente dans les grosses structures (moins de 1 établissement sur 4 pour les établissements >300 licenciés). Plus d'un établissement sur 3 est par ailleurs organisateur de concours.

► **En moyenne, env. 50% des établissements n'exercent que cette activité** et env.40% exercent une autre activité équine (éleveur, cavalier, entraîneur, marchand ou autre).

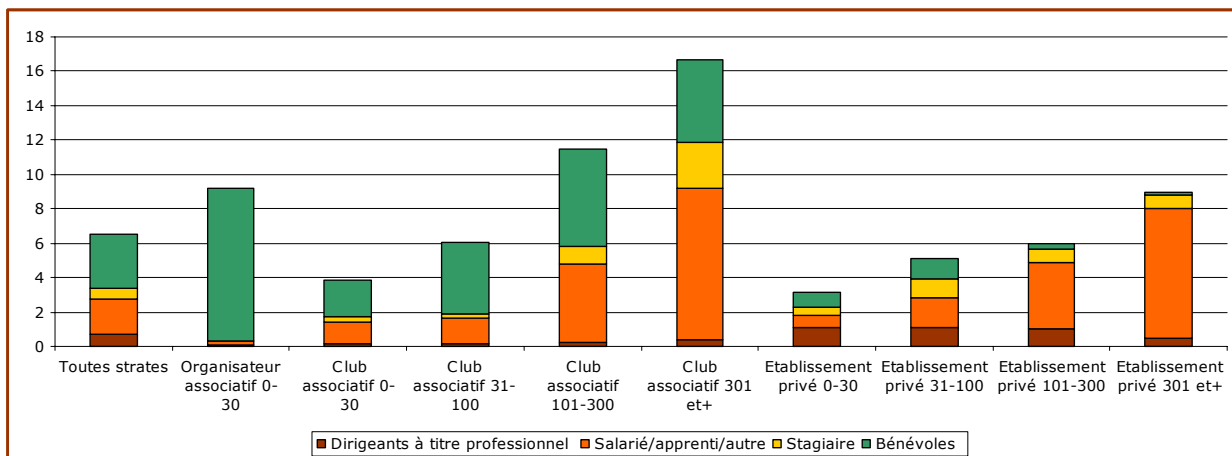
Cette proportion varie significativement selon la catégorie de l'établissement : 46 à 63% des établissements privés de moins de 300 licenciés exercent une autre activité équine (principalement de l'élevage) contre moins de 32% pour les autres catégories.

► De plus, **env.1 établissement sur 4 exerce une activité autre que équine** (touristique, agricole ou autre), les établissements privés étant plutôt plus concernés (env. 1/3).

► **Les établissements comptent en moyenne 83 licenciés pour env. 4200 heures d'enseignement délivrées** chaque année à des cavaliers réguliers ou des cavaliers « de passage ».



> Proportion d'établissements exerçant une autre activité équine, selon la strate



> Effectif moyen de personnes impliquées par établissement, selon la strate

## Les emplois

► En moyenne, **env. 7 personnes sont impliquées par établissement dont près de la moitié à titre bénévole** (dirigeants, stagiaires ou bénévoles réguliers).

► En moyenne, **env. 3 personnes** sont réellement employées dont env. 2 emplois salariés ; ces 3 emplois équivalent à **env. 2,2 ETP**. Parmi les salariés « réguliers » [1], il y a globalement autant d'hommes que de femmes salariés et env. 2/3 sont employés à temps plein contre 1/3 à temps partiel. Les hommes sont plutôt plus employés à temps plein (73% d'entre eux) comparés aux femmes (59%).

► Ces moyennes varient sensiblement selon la catégorie d'établissement puisque les établissements de plus de 300 licenciés emploient plus de 8 personnes.

Ces derniers emploient en moyenne plus de 2 enseignants de niveau BEES 1° et au moins un enseignant BEES 2°.

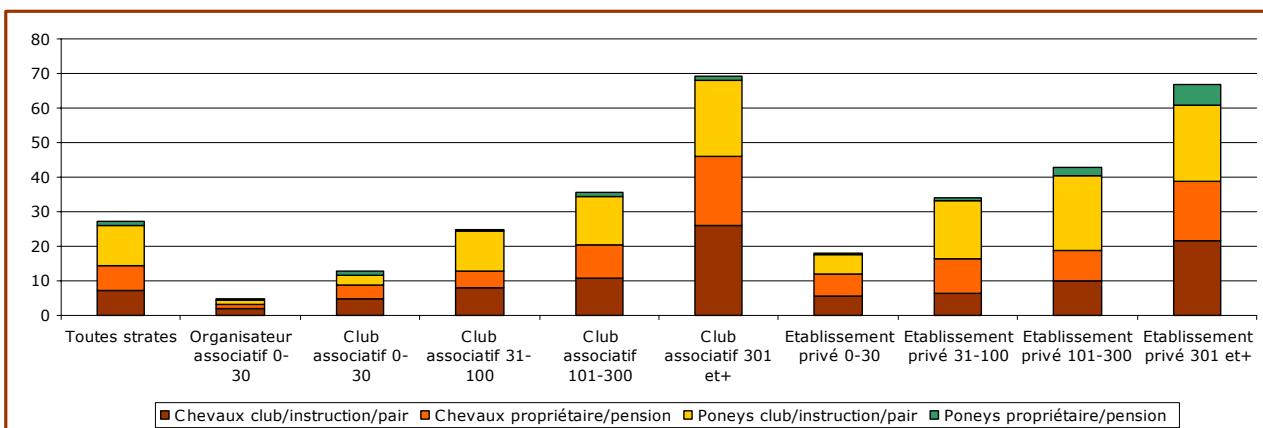
[1] i.e. apprentis et saisonniers/autres exclus.

## Les effectifs d'équidés

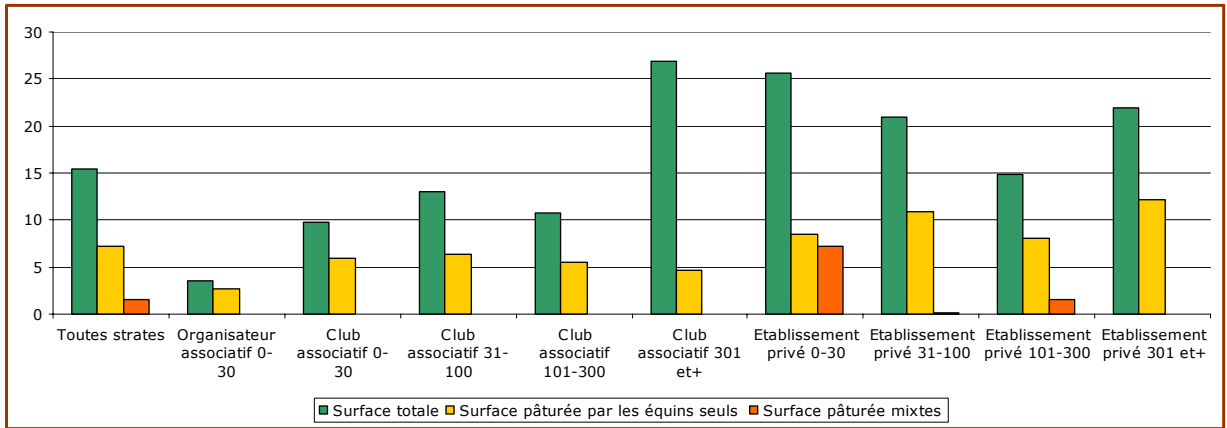
► En moyenne, les établissements détiennent **env. 30 équidés répartis en :**

- 19 chevaux ou poneys d'instruction, leur appartenant ou « au pair »
- 8 chevaux ou poneys de propriétaires
- 3 autres équidés.

► Les établissements de plus de 300 licenciés détiennent en moyenne env. 70 équidés dont 45 chevaux et poneys d'instruction.



> Effectifs d'équidés moyens détenus par établissement, selon la strate



> Surfaces moyennes utilisées par établissement, selon la strate

## Les surfaces d'exploitations

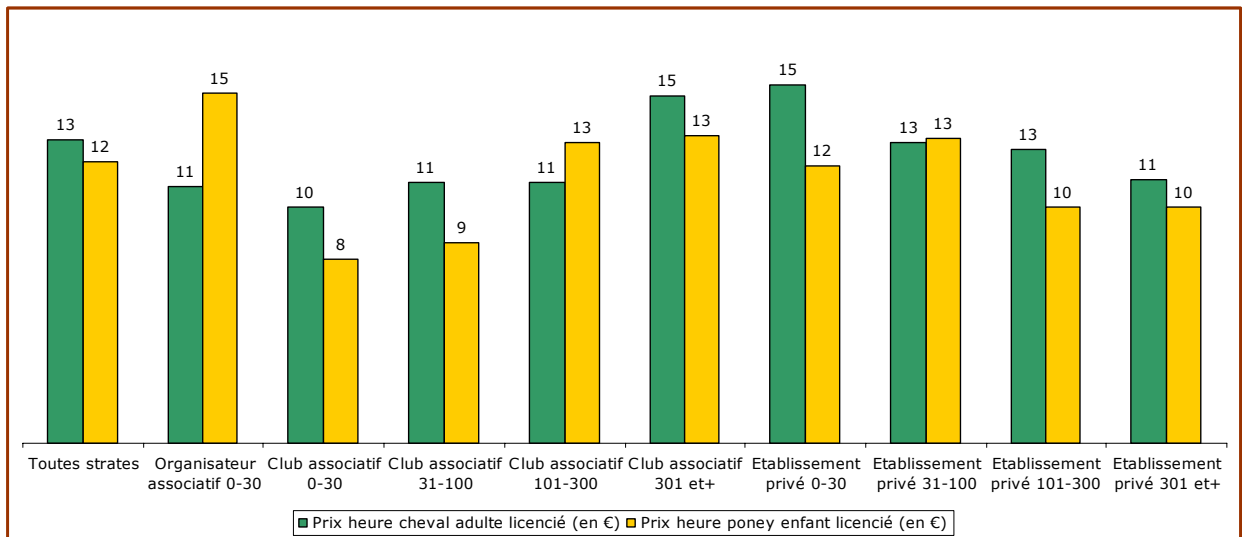
► En moyenne, les établissements exploitent **une surface totale de 15 hectares dont 9 hectares pâturés** et 6 hectares récoltés par fenaison. Les établissements privés exploitent en moyenne une surface plus importante, probablement en lien avec les autres activités qu'ils exercent.

► Chaque établissement consomme par ailleurs **45 tonnes de foin** (dont 33 tonnes achetées) et **79 tonnes de paille**.

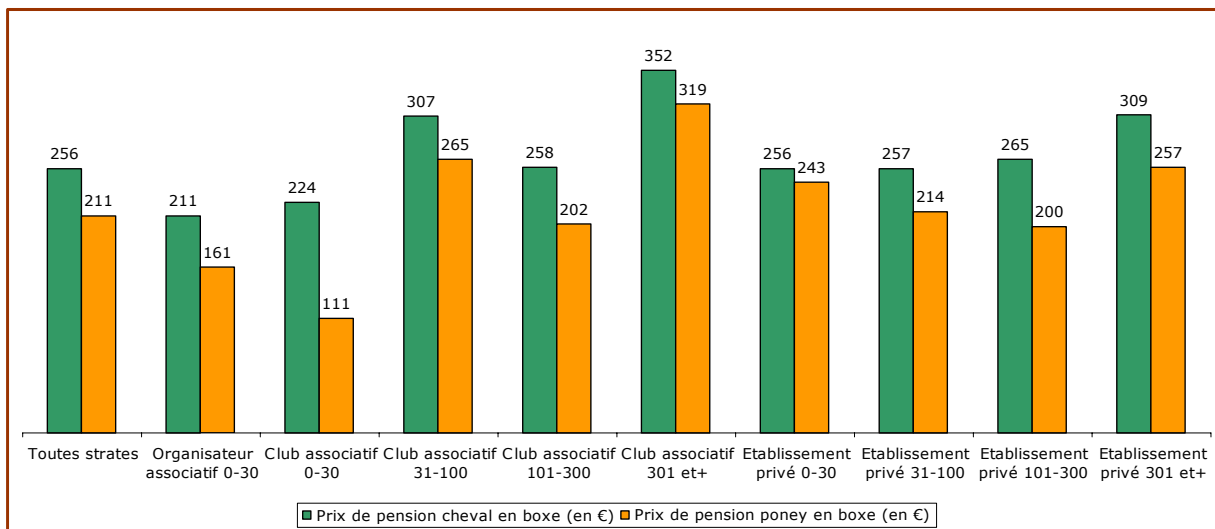
## Economie

► Le prix moyen d'une heure d'équitation pour un cavalier adulte licencié dans la structure est d'**environ 13 euros** contre 12 euros pour un enfant. Les établissements privés de petite taille affichent globalement des tarifs légèrement plus élevés que leurs homologues associatifs.

*Les tarifs moyens observés dans la strate « organisateur associatif <30 licenciés » sont à relativiser compte-tenu de l'effectif réduit d'établissements concernés.*



> Prix moyens (€) d'une heure d'équitation, selon la strate



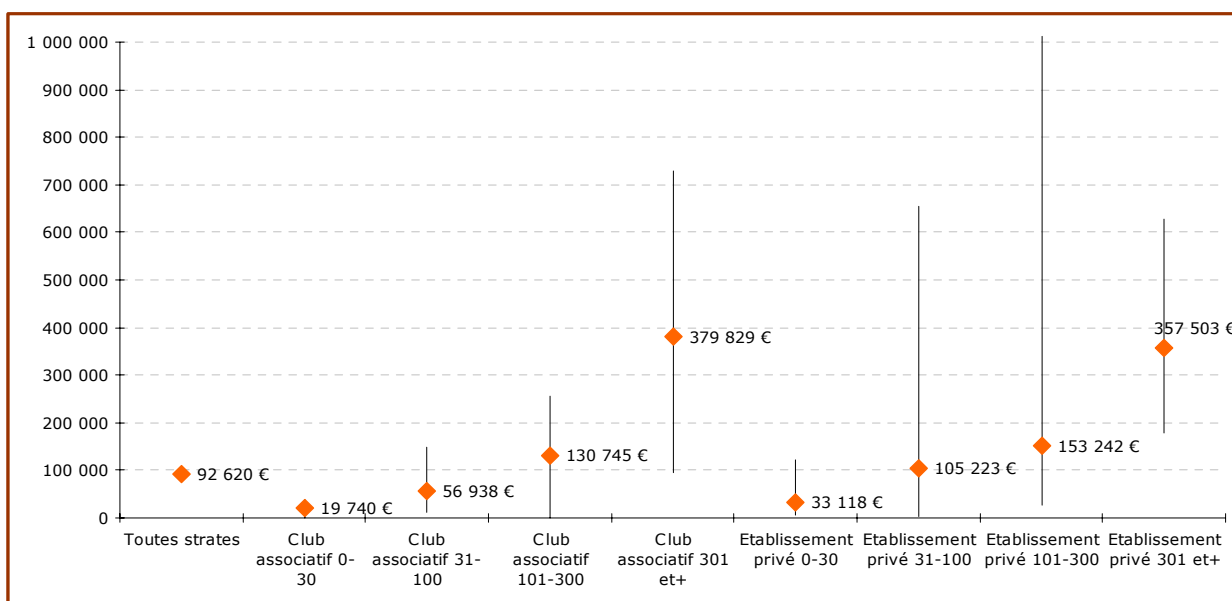
> Prix moyens de pension mensuelle, selon la strate

► Le prix moyen de pension mensuelle s'élève à **260 euros pour un cheval** hébergé en box et **210 euros pour un poney**. Le tarif moyen pratiqué par les établissements de plus de 300 licenciés s'élève à plus de 300 euros, probablement en lien avec les infrastructures dont ils disposent.

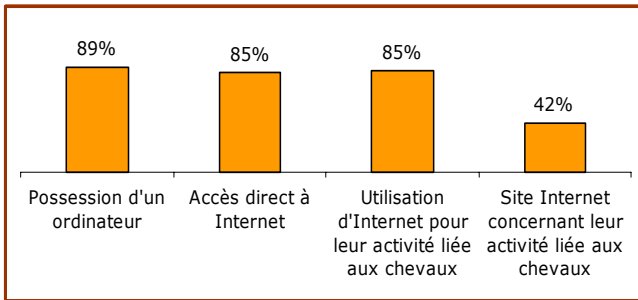
► Le chiffre d'affaires moyen d'un établissement s'élève à **env. 93 000 euros** dont à peine la moitié provient de l'activité d'enseignement et env. 1/3 de l'activité de prise en pension d'équidés.

► Le chiffre d'affaires moyen varie selon l'effectif de cavaliers licenciés de l'établissement (tous statuts confondus) :

- < 30 licenciés : 20 à 30 000 €
- 30 à 100 licenciés : 60 à 100 000 €
- 100 à 300 licenciés : 130 à 150 000 €
- > 300 licenciés : 360 à 380 000 €.



> Chiffres d'affaires moyens (en €) des établissements équestres, selon la strate

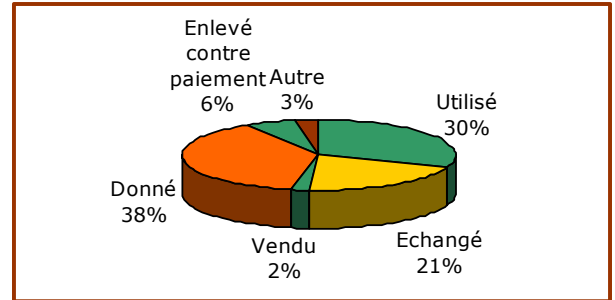


> *Équipement et utilisation de l'informatique par les établissements équestres*

## Divers

► **90% des établissements déclarent posséder un ordinateur** et 85% ont un accès direct à Internet et l'utilisent pour leur activité. Moins d'un établissement sur 2 possède son propre site Internet.

► **Près de 4 établissements équestres sur 10 donnent le fumier généré par**



> *Devenir du fumier produit*

**les équidés qu'ils détiennent. 3 sur 10 l'utilisent sur leur propres surfaces agricoles** et pour environ 2 sur 10, le fumier est enlevé dans le cadre d'un échange de service. Moins d'un établissement sur 10 fait enlever son fumier contre paiement.

## Conclusion : extrapolations

Les résultats obtenus par catégorie d'établissements peuvent ensuite être extrapolés au niveau national, à partir de la répartition de l'ensemble des établissements adhérents à la FFE selon ces catégories. On obtient alors que l'ensemble des établissements équestres :

► emploierait **env. 17 000 personnes (env. 14 000 ETP)** dont environ 6 300 enseignants de niveau BEES 1° et 900 enseignants BEES 2°. Ils impliqueraient également régulièrement **env. 19 000 bénévoles et 4 000 stagiaires, soit au total env. 40 000 personnes impliquées.**

► détiendrait **plus de 180 000 équidés** [1] dont **env. 110 000 chevaux et poneys d'instruction et 50 000 chevaux et poneys de propriétaires.**

► exploiterait environ **93 000 hectares** dont **env. 53 000 hectares pâturés** par les équidés. Ces établissements achèteraient par ailleurs 200 000 tonnes de foin et 500 000 tonnes de paille par an, correspondant à des surfaces exploitées par d'autres agriculteurs.

► génèrerait au total **env. 560 millions d'euros de chiffres d'affaires par an.**

[1] Directement liés à leur activité d'EE ou non.

*Les données présentées dans ce document résultent des travaux menés en 2005-2006 par les Conseils des chevaux des régions : Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Bretagne, Aquitaine, Nord-Pas de Calais/Picardie, en collaboration avec Les Haras nationaux.*